
Discours de la société populaire de Vertus, qui s'indigne de la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple et renouvelle son serment de vivre libre ou mourir, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire de Vertus, qui s'indigne de la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple et renouvelle son serment de vivre libre ou mourir, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 361-362;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29358_t1_0361_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

serie de dépravations, nous vîmes à nu, mal violent le plus salulaire des remèdes : votre décret; nous jurâmes alors la perte des jongleurs, la ruine des malveillants; nous promîmes sa chute au fanatique et la mort à l'aristocrate.

Les voûtes de ce temple que nous avons métamorphosé en celui de la raison depuis treize décades ont retenti des actions de grâce que nous avons rendu au génie conservateur d'une liberté que, ceux qui semblaient en propager le règne, ont voulu avilir. Ne craignez pas, Législateurs, que trop de sang inonde la terre; la liberté que les scélérats ont assassiné a besoin des victimes expiatoires, et ceux de ces malfaiteurs dont son prétexte servait les homicides projets, l'avaient bien voulu victimes elles-mêmes de tant de patriotes moissonnés à la Vendée, sacrifiés à Ville-Affranche, trahis et égorgés à Toulon, vu Lepelletier tombant sous le fer du meurtrier Paris, et Marat assassiné, et Beauvais gémissant dans des fers, déshonorant toutes ces victimes que marqua le despotisme et qu'ensanglanta le fer des dévots. Sont-elles satisfaites? Et ces hommes pervers qui frissonnaient à tant d'horreurs, avaient donné sans doute le signal de la commettre; et la foudre que remet dans vos mains le dieu de la patrie s'y éteindrait-elle? Non; que la justice de la nation prenne sa redoutable balance que le conspirateur et le coriphée d'un peuple indignement trompé, et l'homme faible ou pusillanime y soient pesés, que l'œil de leur juge calme et réfléchi observe son inclination, que la hache soit créée, que les traîtres expirent et que la terre applaudisse et à leur mort et à son triomphe.

Pour nous, Législateurs, qui ne méditons que des choses utiles à la République, dont nous avons approvisionné les défenseurs de 600 chemises, 60 paires de draps, serviettes et nappes, bas et mouchoirs, nous vous invitons de rester toujours sur la Montagne jusqu'à ce que la liberté confonde la tyrannie, et que le dernier des despotes expirant rende hommage aux sans-culottes de la France libre et heureuse. S. et F. (1).

c

L'ORATEUR de la Sté popul. de Quillebœuf. Citoyens représentants,

La commune de Quillebœuf ne croit pas avoir acquitté le contingent qu'elle doit à la patrie, par les sacrifices qu'elle lui a déjà faits, et pour lesquels elle a la gloire d'être mentionnée civiquement en vos procès-verbaux. Elle chérit trop cette tendre mère pour n'être pas convaincue qu'elle ne sera libérée envers elle que lorsqu'elle aura concouru de tous scs moyens à l'anéantissement du dernier des monstres qui cherchent à l'asservir.

C'est à quoi, s'occupant sans cesse, elle a pensé que l'envoi qu'elle a fait au district de l'argenterie de sa cy-devant église, deviendrait infructueux si elle était remplacée par de semblables hochets, ne fussent-ils que de bois, parce qu'ils seraient les mêmes armes dans les mêmes mains. Elle est pénétrée que de la religion des prêtres dépend l'existence des rois et que détruisant le nid, les oiseaux ne reviendront plus; ce qui

(1) C 297, pl. 1024, p. 21. Daté du 6 germ. et signé LANTHIER, (présid.), VIVIÉ (secrét.).

l'a déterminée de fermer son église à tout autre culte qu'à celui de la raison, voulant désormais traiter directement avec l'Eternel. Les ministres du culte ont volontairement renoncé à leurs fonctions, le vicaire les remettant sur le bureau de la société ses brevets d'imposteur fanatique.

La Société populaire, voulant seconder de toutes ses forces l'énergie qu'emploie les corps constitués pour propager les mêmes principes de notre bonheur, a unanimement délibéré sur la motion de l'agent national (un de ses membres), qu'il sera nommé dans son sein des membres, pour dans les jours intermédiaires à ses séances, instruire la jeunesse des causes qui ont nécessité notre heureuse révolution, des avantages que nous devons en attendre, et de la route sans détours qui conduit à la hauteur du nouveau Sinaï, idole des républicains.

Les républicaines de cette commune, jalouses de concourir au bien général, et n'adorant plus que la vertu, sont venues, au sein de la Société populaire, se dépouiller des signes qui pouvaient encore rappeler leurs anciennes erreurs, elles vous prient, citoyens représentants, d'agréer l'hommage qu'elles en font pour subvenir aux frais de la guerre.

La Société populaire vous fait passer ces hochets, avec la somme de 216 liv. 5 sous, restant d'une souscription ouverte dans son sein pour alléger le fardeau de la patrie en la dispensant de fournir aux besoins des volontaires de la première réquisition de cette commune, qui en sont partis habillés, armés et équipés aux frais de cette souscription, et prêts à combattre les ennemis de la montagne régénérante, en jurant de ne revenir que comme la colombe de la fable, ornés du laurier de paix, qu'ils auront cueilli sur les ruines des états qui ont mérité la vengeance républicaine.

La Société populaire a vu avec enthousiasme l'énergie que vous avez déployée pour arrêter le complot formé par des scélérats de détruire l'ouvrage que vous avez commencé; elle y applaudit ainsi qu'à leur retour au néant dont ils n'auraient jamais dû sortir. Elle vous invite à rester au poste honorable que vous avez si glorieusement conservé, à ne le désenparer que pour retourner dans vos foyers annoncer à vos frères, qu'au règne de la servitude et de la tyrannie a succédé celui de l'égalité et de la liberté que vous aurez fondé sur les débris des trônes de l'univers, déjà chancellants. S. et F. (1).

d

L'ORATEUR de la Sté popul. de Vertus.

La Société républicaine de Vertus a été indignée en apprenant par la voye des journaux la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple et contre la représentation nationale. Mais grâce à votre active surveillance, Citoyens Législateurs, cette horrible trame a été aussitôt découverte que déjouée, et bientôt justice sera faite des traîtres qui, sous le masque du patriotisme trompoient si indignement les bons et paisibles républicains, tels que nous.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux mesures vigoureuses et sages que la Convention nationale

(1) C 297, pl. 1024, p. 20. Daté du 12 germ. et signé ERLANGER, MABIRE, LEBUCON.

a prises contre les coupables; nous la conjurons de nouveau de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des ennemis de la République, pour le soutien de laquelle notre commune contribue toujours en recueillant journellement de son propre sol une portion de la foudre qui doit aider à les exterminer; nous jurons que notre serment de vivre libres ou de mourir ne sera pas vain (1).

e

L'ORATEUR de la Sté popul. de Quimper.

Citoyens représentants du peuple,

Avoir affermi la liberté en faisant tomber la tête du traître Capet et celle des députés conspirateurs, avoir retrempe le patriotisme des Français, avoir défendu la république naissante contre les efforts combinés des tyrans de l'Europe, de l'aristocratie, du royalisme, du fédéralisme et du fanatisme, avoir rétabli la félicité publique sur les ruines des abus qui désolaient la France et sur une Constitution dont la sublime simplicité a pour bases indestructibles la liberté et l'égalité, avoir détruit le monument gothique et barbare de nos lois pour y substituer un système de législation plus simple, plus digne du siècle de la raison et de la philosophie, avoir brisé les fers de ces malheureux dont les sueurs, les larmes et le sang arrosèrent si longtemps les plaines de l'Amérique, et que notre luxe et notre cupidité accablèrent pendant plusieurs siècles sous le joug du plus dur esclavage, tels sont vos droits à notre reconnaissance et à celle de la postérité; tels sont vos titres à l'admiration de l'Europe où va retentir de toutes parts le cri de la liberté dont vos décrets sages et énergiques leur communiquent chaque jour l'enthousiasme.

Continuez, braves Montagnards, continuez vos glorieux travaux, nous vous en conjurons au nom de l'humanité qui attend de vous la fin de ses maux, au nom de la patrie que vous seuls pouvez arracher aux dangers sans cesse renaissants dont l'entourent les méchants. N'abandonnez les rênes du gouvernement que lorsque nos armées triomphantes auront planté l'arbre de la liberté sur les débris des trônes renversés et auront éteint la tyrannie dans le sang du dernier des tyrans. Point de paix, point de trêve avec eux. Il faut qu'ils expient ce long enchaînement de malheurs par lesquels leur fatale ambition ravagea notre globe infortuné. Restez à votre poste jusqu'au moment où la République ne comptera dans son sein que des citoyens soumis à la volonté du peuple, où vous aurez coupé la dernière tête de l'hydre des préjugés auxquels l'ignorance asservit encore une foule de Français.

Grâces soient rendues à votre Comité de salut public de la découverte qu'il vient de faire d'une nouvelle trame contre la liberté. Secondez ses généreux efforts. Forts de la confiance du peuple qui a remis dans vos mains les foudres de la vengeance, forts de sa volonté dont vous êtes les organes, frappez, exterminatez les auteurs de ce complot, que leur mort prochaine fasse trembler les scélérats qui seraient tentés d'imiter leur audace, et qu'elle apprenne aux

(1) C 300, pl. 1056, p. 36. Signé FLEURY (présid.), LALIRE (secrét.), HACHETTE fils (secrét.).

tyrans que tous leurs efforts sont impuissants, que les Français veulent être libres et qu'ils ne transigeront jamais avec la tyrannie.

S'il était possible que les nouveaux conspirateurs eussent un parti assez puissant pour en imposer aux républicains de Paris, parlez, et les phalanges républicaines de tous les départements y accourront, persuadés que dans cette circonstance le fédéralisme sera une vertu (1).

f

L'ORATEUR de la Sté popul. de Mont-Marat.
Représentants,

Le cri de la liberté retentit plus fort que jamais au fond du cœur de tous les Français transformés pour la défendre en autant de cyclopes. La France toute entière ne forme plus qu'un vaste Etna. C'est la Montagne redoutable sur le sommet de laquelle vous siègez. Vous en êtes les Dieux vulcains chargés pour nous d'en diriger la foudre. Habitans de Mont-Marat, ci-devant Montmartre, nous vous apportons les prémices du tonnerre. C'est à vous qu'il appartient d'en sillonner les effets destructeurs. L'exemple terrible que vous venez de donner à l'univers étonné, en mettant sans pitié la barrière de l'éternité entre vous et les traîtres accrédités qui siegeoient au milieu de votre enceinte, doit désormais fermer la bouche aux malveillans. Oui, l'énergie que vous venez de déployer sauve la patrie, elle sauve le monde entier du joug de l'esclavage. Qu'ils tremblent donc les conspirateurs, nous n'avons plus rien à redouter de leurs trames, la justice éternelle est assise au milieu de nos représentants. C'est maintenant que nous pouvons, sans crainte, nous reposer sur vous du soin de nos hautes destinées. Impassibles comme l'être suprême, vous nous dirigerez, sans autres passions que celles de la justice.

Recevez-en d'avance nos remerciements, en attendant la gloire immortelle qui doit couronner vos pénibles travaux (2).

g

L'ORATEUR de la Sté popul. de Seyssel. Le Conseil général félicite la Convention nationale sur la découverte de la conjuration d'Hébert et de ses complices. Elle voue leur mémoire à l'exécration publique. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste et elle l'assure que les Citoyens qui la composent ne professent d'autres principes que ceux de la liberté, l'égalité de l'union la plus intime (3).

h

L'ORATEUR du départ^t du Maine-et-Loire.
Représentants,

Un horrible attentat étoit médité contre la souveraineté du peuple; le jour étoit marqué

(1) C 300, pl. 1056, p. 38. Signé VILLOT (présid.), DENIS (vice-présid.), S.M. BILLETTE (secrét.), MOUTGEAT (trésorier). La p. 37 est un résumé de cette adresse.

(2) C 298, pl. 1040, p. 19. Signé LEGENTIL (Juge de paix). Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 23 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1248; Débats, n° 571, p. 393.

(3) C 298, pl. 1040, p. 20.